

## ENTRE “GERONTOCRATIE” ET MARGINALISATION DES JEUNES *Quelle place pour le renouvellement politique en Nouvelle-Calédonie ?*

Pierre-Christophe Pantz – Membre associé du LARJE

### Résumé :

Quelques jours seulement après l'entrée en fonction du premier président kanak et indépendantiste à la tête du XVII<sup>e</sup> gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (16 juillet 2021), le renouvellement annuel du bureau du Congrès (28 juillet 2021) opposait trois candidats : le président sortant Roch Wamytan, indépendantiste et deuxième doyen de l'hémicycle (70 ans), deux femmes non-indépendantistes : Virginie Ruffenach et Annie Qaeze, la benjamine du Congrès (32 ans).

A quelques mois du troisième, et dernier référendum d'autodétermination, les non-indépendantistes voulaient faire de cette élection, un symbole à plus d'un titre, aux multiples superlatifs : la première femme kanak, non-indépendantiste à siéger comme présidente du Congrès et surtout la plus jeune. Hasard de l'histoire, le plus jeune président du Congrès, Simon Loueckhote fut élu en juin 1989 à l'âge de 32 ans.

Finalement, la mésentente des non-indépendantistes a contribué à la réélection de Roch Wamytan à la tête de cette institution. Néanmoins, l'écart d'âge (38 ans) entre ces deux candidats pose la question de la représentativité des élus de la Nouvelle-Calédonie. Dans un archipel où la moyenne d'âge est de 34,7 ans et celle des élus du Congrès 51 ans et demi, cette contribution s'interroge sur les causes et les conséquences de cette disparité.

A l'orée de la troisième consultation référendaire (12 décembre 2021) et suite à l'appel à la non-participation du FLNKS, la question du renouvellement politique peut-elle avoir un impact sur l'issue du scrutin ? Dans un archipel marqué par l'hégémonie de quelques partis politiques, quasiment tous issus du RPCR et du FLNKS, certains élus, héritiers des accords de Matignon-Oudinot (1988), continuent de faire la pluie et le beau temps dans le paysage politique néocalédonien. Face à cette longévité, cette contribution s'intéresse au positionnement référendaire d'une jeunesse, souvent en marge des logiques de partis. Assiduité politique ou contestation ?

**Mots-clé :** gérontocratie, démocratie représentative, Nouvelle-Calédonie, élections

# ENTRE “GERONTOCRATIE” ET MARGINALISATION DES JEUNES

## *Quelle place pour le renouvellement politique en Nouvelle-Calédonie ?*

Pierre-Christophe Pantz – Membre associé du LARJE  
[pierrepantz@gmail.com](mailto:pierrepantz@gmail.com)

## Introduction

*« La démocratie représentative électorale repose sur la conviction que ni les caractéristiques individuelles du représentant ni celles de ses électeurs n'interfèrent avec les décisions qu'il adopte en tant que représentant de la Nation. »*

Gabriel Arnoux<sup>1</sup>, 2007

Partout dans le monde, la contestation de la représentativité des représentants élus est un refrain fréquemment utilisé, notamment par les mouvements anarchistes et populistes, comme si la légitimité des assemblées d'élus trouvait son unique source « *dans la similarité de composition entre celles-ci et la société prise dans sa totalité*<sup>2</sup> ». Face à des assemblées et des gouvernements vieillissants, on pourrait être tenté d'affirmer que la légitimité des élus serait principalement liée à la similarité de leur profil (âge, genre, ethnique, territoire) avec celui de l'ensemble de la société.

A cet égard, l'âge des élus est un critère souvent présenté comme la marque d'un décalage avec la population qu'ils représentent en arguant l'existence d'un fossé générationnel qui serait à l'origine du désintérêt des plus jeunes pour le fait politique.

En Nouvelle-Calédonie, nous assistons effectivement à une dégradation progressive du taux de participation aux élections provinciales jusqu'en 2019 où l'abstention s'élevait à 32,77%, ce qui contraste avec les records enregistrés lors des deux référendums de 2018 (18,99% d'abstention) et de 2020 (14,31% d'abstention)<sup>3</sup>. Même si cela est relativement difficile à mesurer, plusieurs travaux concordants tendent à mettre en lumière une abstention qui touche particulièrement les plus jeunes et notamment les 18-25 ans, en particulier lors des scrutins territoriaux (provinciales, municipales, législatives, etc.).

Dans un archipel relativement jeune, où la moyenne d'âge est de 34,7 ans<sup>4</sup>, celle des élus du Congrès (51 ans et demi) semble en décalage. A ce titre, le renouvellement annuel du bureau du Congrès (28 juillet 2021) a symboliquement illustré l'importante différence d'âge entre les élus du Boulevard Vauband. Trois candidats s'opposaient à la présidence de l'institution : le président sortant Roch Wamytan, indépendantiste et deuxième plus âgé de l'hémicycle (70 ans), deux femmes non-indépendantistes : Virginie Ruffenach et Annie Qaeze, la benjamine du Congrès (32 ans). A quelques mois du troisième, et dernier référendum d'autodétermination, les non-indépendantistes voulaient faire de cette élection, un symbole à plus d'un titre, aux multiples superlatifs : la première femme kanak, non-indépendantiste amenée à siéger comme présidente du Congrès et surtout la plus jeune. Hasard de l'histoire, le plus jeune président du Congrès, Simon Loueckhote fut élu en juin 1989 à l'âge de 32 ans.

---

<sup>1</sup> Cf. ARNOUX, G. (2007), « L'Assemblée nationale est-elle trop âgée ? », *Horizons stratégiques*, n°4, 130-137.

<sup>2</sup> Cf. ARNOUX, G. (2007), op. cité, p.130

<sup>3</sup> Cf. PANTZ, P.-C. (2018), « Le paradoxe d'un référendum historique... sans surprise ? », *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie*, n°32.

<sup>4</sup> Cf. ISEE (2020), « Synthèse, recensement de la population 2019 – Nouvelle-Calédonie », ISEE, synthèse n°45, Nouméa

La mésentente des non-indépendantistes a finalement contribué à la réélection de Roch Wamytan à la tête de cette institution, avec les voix décisives de l'Eveil Océanien<sup>5</sup>. Néanmoins, l'important écart d'âge (38 ans) entre Annie Qaeze et Roch Wamytan, peut surprendre.

En effet, entre des élus qui occupent continuellement des fonctions électives depuis plus de 30 ans, qui revendiquent être la « *mémoire des Accords* », et des nouveaux élus, manquant pour certains d'expérience politique, la disparité est saisissante et le renouvellement politique encore trop peu visible. Afin de vérifier l'existence d'une « hypothétique » rupture générationnelle entre la population et leurs élus, le « potentiel » manque de renouvellement, et par voie de conséquence le vieillissement, des élus calédoniens, nous nous sommes appuyés sur les archives des déclarations nominatives de candidature lors des élections provinciales depuis 1989.

Dans un premier temps, nous vérifierons s'il existe bel et bien un vieillissement des élus en Nouvelle-Calédonie et si le terme de « gérontocratie » est adéquat pour décrire la situation politique néocalédonienne. Puis, dans un deuxième temps, à l'aide de comparaisons régionales et internationales, nous tenterons de déterminer, si l'âge des élus peut être considéré comme un facteur de rupture avec les aspirations de la population calédonienne et ainsi contribuer à faire fléchir, par exemple, le taux de participation. Et enfin, nous tenterons de mettre en relief cette problématique du renouvellement politique avec les enjeux liés au référendum du 12 décembre 2021.

---

<sup>5</sup> Cf. PANTZ, P.-C. (2020), La majorité océanienne au Congrès est-elle minoritaire ? Actualités, LARJE (UNC), Nouméa

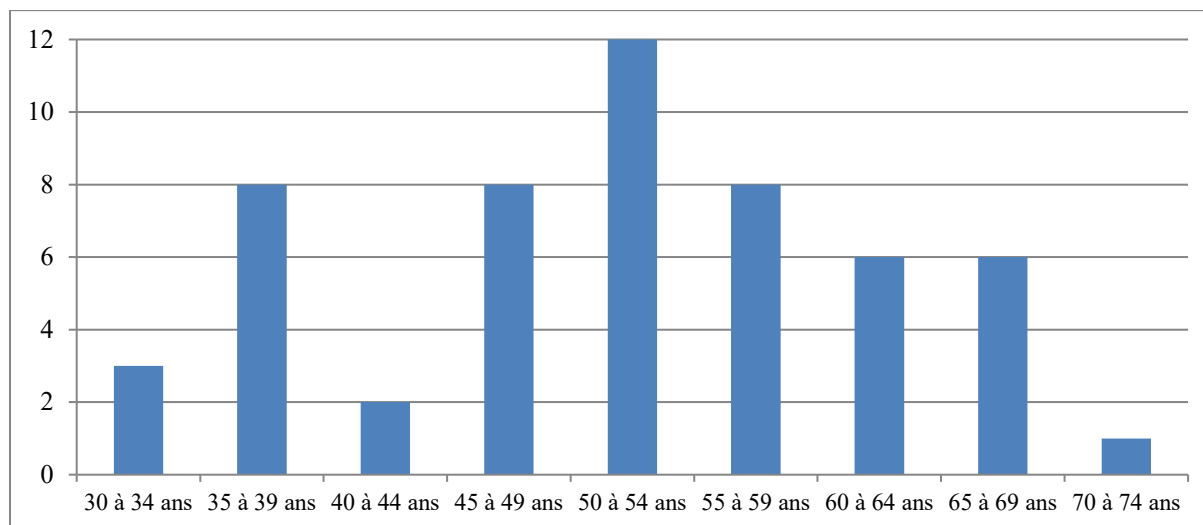
## I. L'âge des élus en Nouvelle-Calédonie, une « gérontocratie » ?

Dans cette section, sauf indication contraire, nous nous sommes appuyés sur l'âge des 54 élus du Congrès au 1<sup>er</sup> juin 2021. Nous n'avons donc pas pris en compte les évolutions ultérieures et les recompositions du Congrès issues de l'élection du gouvernement (juillet 2021). Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les déclarations nominatives de candidature lors de toutes les élections provinciales<sup>6</sup> entre 1989 et 2019, où figure la date de naissance de l'ensemble des candidats.

A partir de ces données, nous avons souhaité vérifier si la Nouvelle-Calédonie et ses institutions (Congrès, assemblées de province, etc.) pouvaient être considérées comme une « gérontocratie », à savoir « *un système politique et social dominé par des gérontes/vieillards*<sup>7</sup> ».

### a. Une moyenne d'âge de 51 ans et demi en 2021

En préambule, précisons qu'il n'existe pas d'assemblée dans le monde où l'âge médian (ou moyen) de la population correspond à celui de ses élus : « (...) *Aucune des assemblées étudiées n'a la même composition par âge que la population qu'elle représente*<sup>8</sup> ». Néanmoins, on peut toujours s'interroger sur le décalage existant entre l'âge de la population et celui de ses représentants, même s'il ne permet pas de conclure définitivement qu'il y ait un manque de représentativité des élus pouvant nourrir *in fine* l'existence d'un conflit de générations, entre la population et ses représentants politiques.



**Figure 1 : Répartition par tranche d'âge des 54 élus au Congrès de la Nouvelle-Calédonie (juin 2021 ; source : déclarations nominatives de candidatures aux élections provinciales, archives de la Nouvelle-Calédonie, Haut-commissariat de la Nouvelle-Calédonie)**

<sup>6</sup> Dans le cadre de cette recherche scientifique sur le renouvellement de la classe politique en Nouvelle-Calédonie, j'ai sollicité le Haut-Commissariat ainsi que les archives territoriales afin d'obtenir l'accès aux tableaux manuscrits par liste des candidats à l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province pour les trois provinces, et ce pour les élections de 2004, 2009, 2014 et 2019. Selon la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), les mentions (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession) qui doivent figurer dans les déclarations des candidats aux élections politiques en vertu des dispositions du code électoral sont communicables à tout demandeur, aucune de ces mentions « *n'excédant l'information légitime des citoyens sur la qualité des candidats* ». L'idée de ma démarche et c'est l'objet de cet article, c'est de pouvoir comparer l'âge moyen des candidats en position éligible aux différents scrutins provinciaux.

<sup>7</sup> Cf. définition de « gérontocratie » sur [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr) (consultation le 04/12/2021)

<sup>8</sup> Cf. ARNOUX, G. (2007), op. cité, p. 131

Lors de l'enquête (juin 2021), la moyenne d'âge relevée des élus du Congrès était de 51 ans et demi contre 50 ans au lendemain de l'élection provinciale de 2019. Au regard de ce graphique, on constate qu'il n'existe ni d'élus de moins de 30 ans, ni d'élus de plus de 75 ans. La majeure partie des élus (28 élus soit 52% du total, sont âgés entre 45 ans et 60 ans). Notons que la tranche la plus jeune (30 -45 ans) et la tranche la plus âgée (60-75 ans) comptent toutes les deux 13 élus, soit un élu sur quatre (24%).

Sans tomber dans la caricature d'une représentation réduite à n'être que le miroir du profil démographique de l'archipel, notons un anachronisme politico-démographique assez saisissant : la pyramide des âges calédonienne<sup>9</sup> révèle que seul 14% de la population calédonienne a plus de 60 ans. A l'inverse, 2/3 de la population calédonienne (179263, soit 66%) a moins de 45 ans.

Et pour être complètement exhaustif dans cet exercice de comparaison démographique, la tranche d'âge « majoritaire » au Congrès (45-60 ans) ne correspond « qu'à » 19,4% de la population, soit une personne sur cinq.

Au regard de la population recensée, nous observons donc une surreprésentation de la tranche d'âge de 60 ans et plus et une sous-représentation de celle de moins de 45 ans. L'écart entre l'âge moyen de la population calédonienne et l'âge moyen de nos représentants est compris entre 17 et 18 ans. L'analyse comparative effectuée en 2007 par Arnoux<sup>10</sup> indiquait que l'écart entre l'âge médian de la population française et l'âge moyen de ses représentants (députés) était près de deux fois plus élevé que dans les autres pays : seize ans, contre huit en Allemagne et en Slovénie, et neuf ans en Suède et en Espagne.

Même si nous avons assisté à un rajeunissement de l'Assemblée nationale lors de la dernière mandature (2017-2022<sup>11</sup>) et que cet écart a vraisemblablement diminué, la Nouvelle-Calédonie peut donc être considérée comme comparable à « l'exceptionnalité française<sup>12</sup> ».

## ***b. Quelles caractéristiques pour ces différences d'âge ?***

Dans un second temps, nous avons tenté de vérifier s'il existait une différence d'âge entre les groupes politiques constitutifs du Congrès. Et force est de constater que les différences d'âge sont particulièrement importantes et ce, selon plusieurs critères : le groupe politique, l'obédience politique (indépendantiste, non-indépendantiste ou non-affilié<sup>13</sup> - Eveil Océanien), le genre et le territoire électoral.

Les deux groupes politiques non-indépendantistes (Avenir en Confiance et Calédonie Ensemble) sont les plus jeunes du Congrès avec une moyenne d'âge de 48,8 ans tandis que les deux groupes indépendantistes (Union Nationale pour l'Indépendance et Union Calédonienne) sont les plus âgés (respectivement 57,8 ans et 53,1 ans).

Pour le groupe « UC FLNKS et Nationalistes et Eveil Océanien », rappelons tout de même qu'il intègre les trois « jeunes » élus de l'Eveil Océanien (41,7 ans), ce qui a pour conséquence de diminuer sa moyenne d'âge.

Assez logiquement, nous retrouvons une différence d'âge notable entre les élus de sensibilité indépendantiste (56,7 ans) et ceux de sensibilité non-indépendantiste (48,2 ans). Un écart en outre comparable entre les élus masculins (54,8 ans) et féminins (49,2 ans). Enfin, concernant les

<sup>9</sup> Cf. ISEE (2020), op. cité

<sup>10</sup> Op. cité

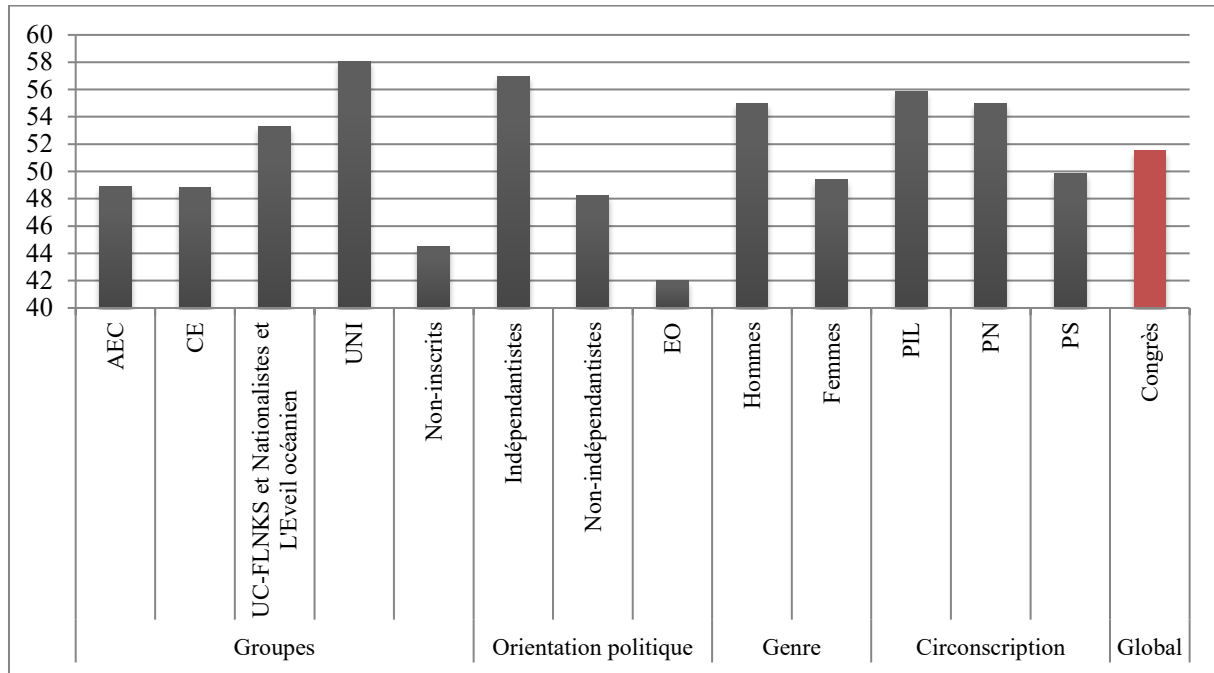
<sup>11</sup> <https://www.europe1.fr/politique/age-nombre-de-femmes-professions-a-quoi-ressemble-la-nouvelle-assemblee-nationale-3366203> : « (...) 54 ans et huit mois en 2012 et 48 ans et huit mois en 2017 (...) »

<sup>12</sup> ARNOUX, G. (2007), op. cité, p. 131

<sup>13</sup> Pour mieux saisir le positionnement « neutre » de l'Eveil Océanien, cf. PANTZ, P.-C. (2019), « L'Eveil Océanien, à la recherche d'une nouvelle territorialité politique wallisienne et futunienne », in *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie* n°34, Nouméa

« circonscriptions électorales », les élus de la province Nord (54,8 ans) et ceux de la province des îles Loyauté (55,7 ans) sont plus âgés que ceux de la province Sud (49,7 ans).

Un contraste d'autant plus saisissant que l'on sait que la moyenne d'âge est plus basse en province Nord (32,5 ans) et aux îles Loyauté (33,4 ans) qu'en province Sud (35,3 ans). Et au regard de la géographie et de la sociologie du vote indépendantiste, qui est un vote essentiellement kanak<sup>14</sup>, on ne peut que rappeler que le peuple kanak est nettement plus jeune que les autres communautés calédoniennes<sup>15</sup>.



**Figure 2 : Moyenne d'âge des 54 élus au Congrès de la Nouvelle-Calédonie (juin 2021 ; source : déclarations nominatives de candidatures aux élections provinciales, archives de la Nouvelle-Calédonie, Haut-commissariat de la Nouvelle-Calédonie)**

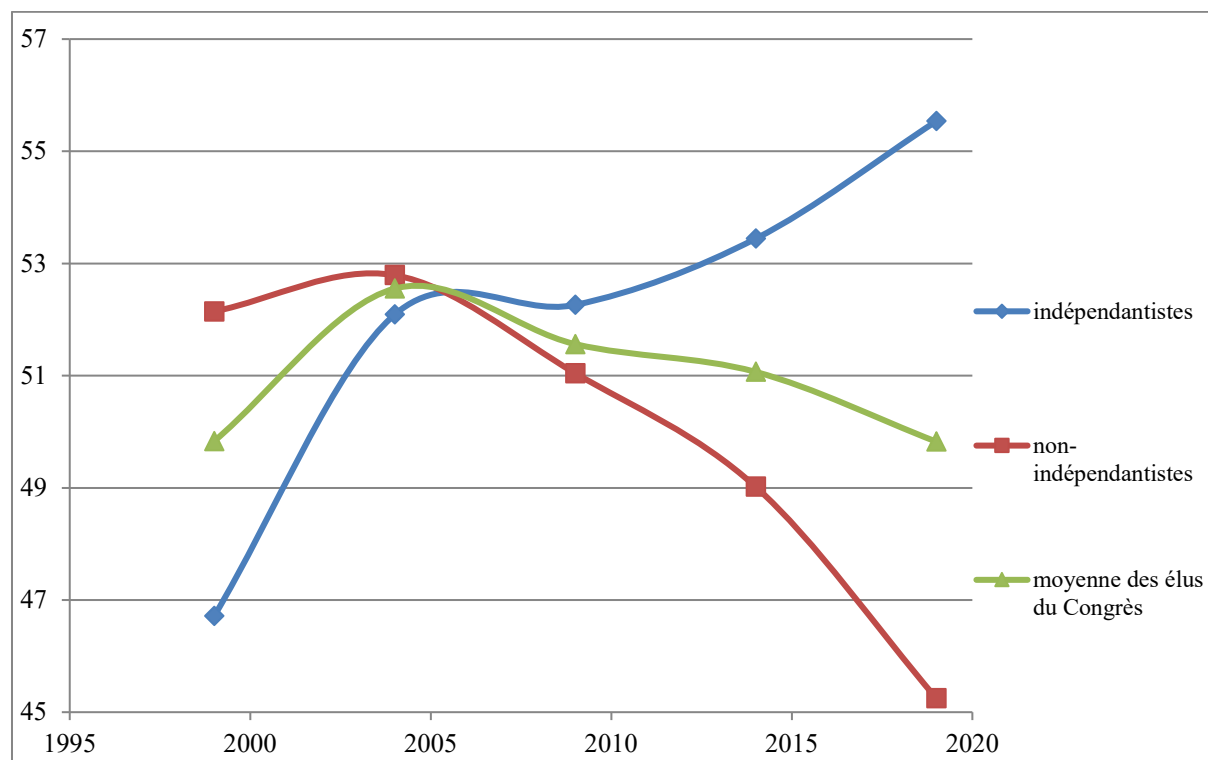
Dans le détail, parmi les 10 élus les plus âgés du Boulevard Vauban, on compte 9 indépendantistes et parmi eux, deux femmes. 3 proviennent de province Sud, 3 de la province des îles et 4 de province Nord. A l'inverse, parmi les 10 élus les plus jeunes du Boulevard Vauban, on compte 2 indépendantistes (dont une femme), 6 non-indépendantistes (dont 4 femmes) et 2 de l'Eveil Océanien (dont une femme). Et concernant la circonscription électorale de ces 10 plus jeunes élus, la province Sud est la plus représentée avec 8 élus.

<sup>14</sup> PANTZ, P., (2018), « Existe-t-il un vote kanak ? » in *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie* n°31, Nouméa

<sup>15</sup> Selon INSEE (2020), « La croissance démographique fléchit nettement en Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2019 », in *INSEE première*, n°1823, Paris. « (...) L'âge moyen des Kanak atteint 32,1 ans, devant les Wallisiens-Futuniens (33,2 ans), les Européens (40,9 ans) et les Asiatiques (48,3 ans) ».

### c. Un rajeunissement contrasté des élus du Congrès

Dans cette sous-section, nous avons choisi d'utiliser l'âge des élus à l'issue de chaque élection provinciale depuis 1999 afin de savoir si le constat précédent (b) était anecdotique ou représentatif d'une dynamique historique.



**Figure 3 : Evolution de la moyenne d'âge parmi les élus du Congrès entre 1999 et 2019 (début de mandat) (juin 2021 ; source : déclarations nominatives de candidatures aux élections provinciales, archives de la Nouvelle-Calédonie, Haut-commissariat de la Nouvelle-Calédonie)**

Contrairement à certaines idées reçues, les élus du Congrès ont globalement tendance à rajeunir depuis 2004 ! En 2019, en début de mandat, la moyenne d'âge des élus du Congrès était de 50 ans contre 53 en 2004. On constate néanmoins, une évolution opposée entre la moyenne d'âge des élus indépendantistes (55,3 ans) et celle des élus non-indépendantistes (45,2 ans) du Boulevard Vauban.

A la lecture de ce graphique, il est assez étonnant de constater qu'à la sortie de l'Accord de Nouméa, en 1999, les élus indépendantistes étaient plus jeunes (46,7 ans) que les non-indépendantistes (52,1 ans), sans doute marqués par l'hégémonie d'une classe politique menée par Jacques Lafleur. La recomposition politique du camp non-indépendantiste à partir de 2004 a contribué à renouveler et à rajeunir le paysage politique (avec un recul de 7 ans de la moyenne d'âge des élus non-indépendantistes entre 1999 et 2019). Du côté indépendantiste, la trajectoire semble inversée puisque nous constatons un vieillissement considérable des élus de Congrès : en vingt ans (1999-2019), la moyenne d'âge des élus indépendantistes a progressé de neuf ans. Pour résumer, le rajeunissement du Congrès a été essentiellement porté par le renouvellement du camp non-indépendantiste, contrebalançant le maintien des élus indépendantistes. Mais face à ce constat relativement manichéen, ne s'appuyant que sur l'indicateur de l'âge, la cause semble pourtant bien plus complexe qu'il n'y paraît.

## II. Causes, conséquences et comparaison régionale face à une telle disparité en matière de renouvellement politique

Dans de nombreux pays du monde, il est souvent aisé de pointer le vieillissement des élus (et ses origines, à savoir le cumul des mandats, la professionnalisation du mandat politique et l’allongement de la « carrière » politique) comme un défaut de représentativité et comme étant la cause de tous les maux de notre société. Le « dédagisme<sup>16</sup> » - et son corollaire le « jeunisme<sup>17</sup> »- est bien souvent la menace (populiste ?) brandie par de nouveaux candidats aux élections. Si le renouvellement de nos représentants apparaît comme une nécessité « *pour améliorer l’oxygénation et rompre avec une forme de consanguinité politique<sup>18</sup>* », le remplacement des aînés par des jeunes n’apporte pas systématiquement la garantie d’une amélioration qualitative, et surtout, n’est pas le gage d’une meilleure prise en compte de la jeunesse par les politiques publiques.

### a. Le maintien des « anciens », stratégie assumée des indépendantistes

Tout d’abord, il est essentiel de rappeler que le manque actuel de renouvellement de la classe politique en Nouvelle-Calédonie trouve ses fondements dans l’organisation bipolaire qui structure le paysage politique depuis plus de 50 ans : autonomiste-anti autonomiste, puis indépendantiste-non indépendantiste. Au sein de ces deux « pôles », une deuxième bipolarité s’est cristallisée avec désormais 4 partis (voire 5 partis) qui monopolisent la vie politique depuis une trentaine d’années, avec comme conséquence, d’ancrer, de cristalliser et de reconduire durablement les principaux leaders de ces partis à la tête des principales institutions et collectivités territoriales.

Face à une élection provinciale (2019) que l’on annonçait comme la dernière de l’Accord de Nouméa, les indépendantistes ont sciemment fait le choix de maintenir leurs leaders emblématiques (et plus âgés) tandis que les non-indépendantistes ont parié sur le « relatif<sup>19</sup> » renouvellement de leur classe politique. Tandis que les autres partis (Eveil Océanien, MNIS, Construire autrement, ACT, etc.) ont fait le pari d’un profond changement de paradigme et de personnel politique. Or, à l’exception de l’Eveil Océanien, dont l’élection reposait sur une idéologie communautaire<sup>20</sup>, tous ces « petits partis » n’ont pas réussi à obtenir le moindre élu.

Dans le camp indépendantiste, il a été fait le choix, à la fois politique et culturel, de maintenir les « anciens » : « (...) *Nos structures ont souhaité que ces anciens poursuivent le travail pour finaliser l’application de l’Accord de Nouméa (...)* » (Roch Wamytan, 20/04/2019 ; sources : LNC). Comme le souligne l’historien kanak Paul Fizin<sup>21</sup>, « *pour les élus kanak une part de l’explication est culturelle, celle-ci est liée à l’ordonnancement vertical du monde rural où les vieux sont détenteurs légitimes de la Parole* ».

Pourtant, lors de l’élection provinciale de 2019, un jeune parti indépendantiste (MNIS - Mouvement Nationaliste Indépendantiste et Souverainiste) fondé par des Kanak revenant de métropole, a tenté de diversifier et de rajeunir le paysage politique indépendantiste en proposant au FLNKS une liste commune, notamment en province Sud en partant du constat que « *depuis trois décennies, il n’y a pas eu de création d’un nouveau parti avec de nouvelles personnes au sein de la mouvance indépendantiste<sup>22</sup>* ». Une tentative qui a finalement échoué à cause des « *mécanismes d’équilibre*

<sup>16</sup> « *Rejet de la classe politique en place, notamment lors d’une élection.* » Le Robert, consulté le 07/12/2021

<sup>17</sup> « *Tendance à exalter la jeunesse, ses valeurs, et à en faire un modèle obligé.* » Larousse, consulté le 07/12/2021

<sup>18</sup> Interview avec Milakulo Tukumuli, président de l’Eveil Océanien, du 23/11/2021.

<sup>19</sup> Certains élus tels que Pierre Frogier (Sénateur), Philippe Gomès (Député) et Philippe Michel (Conseiller territorial) jouent un rôle essentiel au sein de la parti politique.

<sup>20</sup> Cf. PANTZ, P.-C., (2019), op. cité

<sup>21</sup> Interview du 21/11/2021.

<sup>22</sup> Interview avec Muneiko Haocas, présidente et co-fondateur du MNIS, du 30/11/2021

*politique en sein du FLNKS, et la volonté de certains élus durablement installés* » estime Luther Voudjo<sup>23</sup>, co-fondateur du MNIS.

Finalement, faute d'accord avec le FLNKS, ce petit parti s'engagera seul dans les trois provinces, en ne récoltant « que » 1244 suffrages et aucun élu. Quelques mois plus tard (août 2020), en guise d'alternative indépendantiste et afin de porter des aspirations nationalistes qui ne se retrouvent plus dans le discours du FLNKS, le MNIS s'alliera avec un autre parti indépendantiste, le PT (Parti Travailleiste), pour former le MNSK (Mouvement Nationaliste pour la Souveraineté de Kanaky), présidé par - et c'est un paradoxe ! - par Louis Kotra Uregei (70 ans) fondateur de l'USTKE (1981) et président du Parti Travailleiste. Au moment de l'étude (juin 2021), le constat est assez clair. Seuls cinq élus indépendantistes connaissent leur premier mandat depuis l'élection provinciale de 2019 contre le double (10) pour le camp non-indépendantiste.

### ***b. Le « renouvelé » non-indépendantiste laisse-t-il vraiment le pouvoir aux jeunes ?***

Et justement, au sein de ce camp non-indépendantiste se pose la question de la portée du renouvellement et du poids que les « nouveaux » élus (et/ou jeunes élus) ont au sein des institutions. Une précédente contribution<sup>24</sup> portant sur la place des femmes dans les institutions mettait en lumière le fait que, en dépit de la loi sur la parité électorale<sup>25</sup> - obligeant les listes électorales à alterner hommes et femmes - et à quelques exceptions près<sup>26</sup>, les femmes sont encore cantonnées à des postes subalternes et relativement éloignés des postes à responsabilité. De manière comparable, et malgré le renouvellement évoqué précédemment (cf. prec.), on se rend compte que le nombre de jeunes (indépendantistes ou non-indépendantistes) accédant à des postes à responsabilité demeure encore assez limité, hormis quelques exceptions<sup>27</sup>.

Malgré son appartenance au groupe UC-FLNKS-Nationalistes et l'Eveil Océanien, le président-fondateur du petit parti l'Eveil Océanien (cf. prec.), Milakulo Tukumuli (37 ans, Vice-président de la province Sud, président de la commission permanente du Congrès), qui revendique sa liberté d'action, tantôt en faveur des indépendantistes, tantôt en faveur des non-indépendantistes, n'hésite pas à affirmer « *qu'il y a peut-être 5 voire 6 élus qui comptent réellement au Congrès, notamment les présidents de groupe qui prennent les décisions. Les autres sont suiveurs et font le nombre lors du vote*<sup>28</sup> ».

A ce sujet, le non-alignement des élus avec la position de leur groupe est assez rare. Il ne s'agit pas d'une particularité calédonienne puisqu'à l'Assemblée nationale, les démarches politiques individuelles aboutissent dans la plupart des cas, à des démissions, des exclusions, des créations de parti, des alliances, etc., comme l'illustre cette phrase célèbre de Jean-Pierre Chevènement : « *Un ministre, ça démissionne ou sa ferme sa gueule* ».

Malgré une importante disparité entre indépendantistes et non-indépendantistes, la question de l'âge de nos politiques nécessite donc d'être relativisée. Elle ne doit en revanche pas être totalement occultée,

<sup>23</sup> Interview du 27/11/2021

<sup>24</sup> Cf. PANTZ, P.-C. (2020), « Un plafond de verre pour les femmes politiques calédoniennes ? », in *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie* n°37, Nouméa

<sup>25</sup> Loi sur la parité adoptée en 1999 en métropole et appliquée localement aux élections provinciales en 2004.

<sup>26</sup> Une vice-présidence au gouvernement, une présidence d'une province sur trois et plusieurs vice-présidences provinciales (sans compter les vice-présidences au Congrès, etc.) sont dévolues à des femmes. Ce qui reste assez maigre comparé aux hommes.

<sup>27</sup> A ce titre, notons l'exemple de Nicolas Metzdorf, élu Calédonie Ensemble au Congrès depuis 2014, alors qu'il n'avait que 26 ans puis membre du gouvernement à 29 ans. En 2019, il a fait scission de Calédonie Ensemble (face à un désaccord pour l'élection du président de la province Sud) pour créer et présider Générations NC et siège désormais en non-inscrit au Congrès. En 2020, il devient maire de la commune rurale de La Foa.

<sup>28</sup> Interview avec Milakulo Tukumuli, 23/11/2021

dans la mesure où elle reflète dans la majeure partie des cas, de très longues carrières politiques, faites de nombreuses réélections successives, sans véritable remise en question de ces leaders.

### ***c. Disparités en matière de carrière élective : rigidité des partis, ascension des militants et renoncement à des carrières professionnelles***

Si l'âge n'est pas forcément considéré comme l'indicateur parfait pour mettre en lumière la longévité politique de certains élus, la durée des carrières électives et l'âge du premier mandat permettent de combler en partie cette lacune. En effet, nous avons recensé la date des premiers mandats électifs des 54 élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie puis nous avons fait la moyenne de l'âge lors de ce premier mandat électif. Nous avons complété cette analyse en calculant la durée moyenne des carrières politiques depuis la toute première élection.

<b>Obédience politique</b>	<b>Age du premier mandat électif</b>	<b>Durée moyenne des carrières politiques depuis la première élection</b>
Indépendantiste	42,2 ans	14,6 ans
Non indépendantiste	39,8 ans	8,4 ans
Eveil Océanien	39,6 ans	2 ans

*Figure 4 : Moyenne de l'âge du premier mandat électif parmi les élus du Congrès (juin 2021 ; source : déclarations nominatives de candidatures aux élections provinciales, archives de la Nouvelle-Calédonie, Haut-commissariat de la Nouvelle-Calédonie)*

Le premier constat que l'on peut faire, c'est que les indépendantistes commencent vraisemblablement leur carrière politique plus tardivement (42,2 ans) que leurs homologues non-indépendantistes (39,8 ans), ce qui peut expliquer en partie une moyenne d'âge plus importante. Le deuxième constat, c'est qu'en parallèle d'une carrière politique plus tardive, les élus indépendantistes actuels sont « en poste » depuis en moyenne plus de 14 ans contre 8 pour les élus non-indépendantistes. Parmi les élus les plus âgés, on constate qu'ils ont participé à leur première élection depuis plus de 30 ans, soit depuis les années 1980.

Cette différence, qui confirme le manque de renouvellement dans le camp indépendantiste, oblige à prendre en considération les critères de sélection des candidats par les partis. Outre la stratégie assumée du FLNKS de conserver ses « anciens » jusqu'au terme de l'accord de Nouméa, les carrières politiques sont fondamentalement liées à la structuration des partis politiques. Pour le camp indépendantiste, il n'est pas inutile de rappeler que l'organisation des instances indépendantistes est de nature pyramidale, en partant des sections de base, des comités locaux jusqu'aux comités directeurs. Cette organisation, hiérarchisée en fonction de l'ancienneté des militants et de leur implication, est segmentée entre les différentes échelles géographiques (quartier, commune, province, aire coutumière, etc.). Ce qui a pour conséquence de limiter l'accession rapide des militants à un mandat électif et nécessite d'adopter un schéma de carrière plutôt long pour gravir les échelons. On se souvient des « réticences » indépendantistes lors de la candidature de Samuel Hnepeune (PDG de Air Calédonie et président du Medef, hors appareils politiques) à la présidence du gouvernement.

Pour le camp non-indépendantiste, la situation n'est pas si éloignée que cela, les jeunes doivent faire leur preuve sur le terrain (militantisme, tractage, etc.) mais force est de constater que la structuration des partis non-indépendantistes, n'entrave pas complètement l'accession de nouveaux candidats, et notamment ceux issus de la société civile. En 2019, les rangs non-indépendantistes comptaient 10 nouveaux élus sur 25 (soit un taux de renouvellement de 40%).

N'oublions pas de rappeler que malgré ces différences entre indépendantistes et non-indépendantistes, chacun des principaux partis dispose de « sections jeunes » ou d'« associations »

regroupant les jeunes du parti<sup>29</sup>, même s'il y a une certaine imperméabilité entre ces structures et les places éligibles aux élections provinciales.

Outre la structuration des partis, qui laissent une place variable à la promotion des jeunes, notons l'existence de schémas de carrière, très variables d'un individu à l'autre, qui peuvent expliquer pourquoi la catégorie la plus jeune est sous-représentée. En effet, la stabilité financière acquise au fil du temps permet sans doute aux 50/59 ans de se porter plus souvent candidats que d'autres catégories d'âge qui n'ont pas encore suffisamment assuré leur situation professionnelle, qui estiment ne pas pouvoir renoncer même temporairement à leur activité professionnelle. D'ailleurs, on constate une surreprésentation d'élus (selon notre étude de juin 2021, 46% des élus du Congrès,) provenant du secteur public<sup>30</sup>, facilitant sans doute une carrière politique plus « sécurisante ».

#### ***d. Comparaison régionale : un positionnement globalement médian***

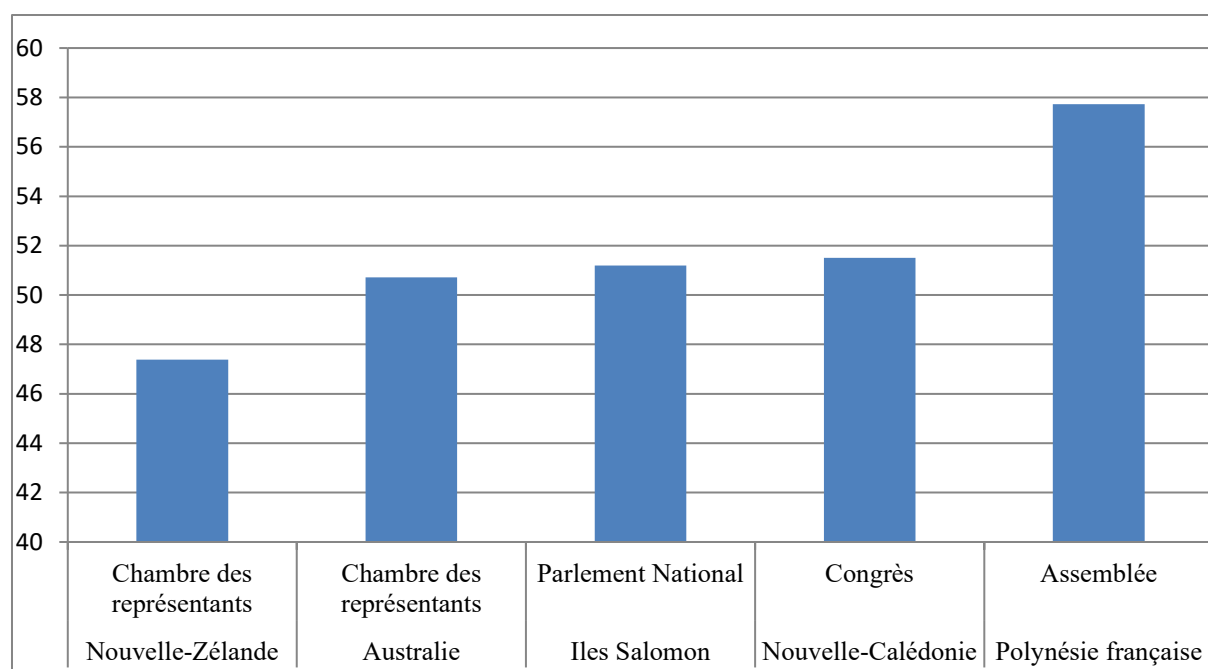
Afin de déterminer comment se positionne la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional en matière de renouvellement de ses représentants, nous avons comparé l'âge moyen des membres du Congrès avec celui d'autres pays/territoires de la région. Depuis avril 2020, l'UIP (Union Inter Parlementaire), l'organisation mondiale des parlements, a commencé à travailler sur la question de la représentation des jeunes dans les différents parlements et a conduit à la création du Forum des jeunes parlementaires. Cet organe a constitué une base de données et des informations sur la représentation des jeunes dans les différents parlements nationaux (chambres hautes et basses) et fait la promotion des « bonnes pratiques » en la matière. C'est à partir de ce système d'information<sup>31</sup>, s'intéressant aux parlements nationaux de plus de 150 pays, que nous avons réussi à comparer l'âge des élus calédoniens avec ceux de pays voisins tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles Salomon. Nous avons également procédé manuellement au recensement des âges pour la collectivité de Polynésie française.

Le principal indicateur retenu par l'UIP est la moyenne d'âge des élus et au regard du graphique (cf. ci-dessous), on constate que l'âge des élus néocalédoniens (51,5 ans) est comparable avec celui des élus du Parlement national de Salomon (51,2 ans) et celui des élus de la chambre des représentants australienne (50,7 ans). La Nouvelle-Zélande, quant à elle, a considérablement rajeuni ses institutions depuis plusieurs années (47,4 ans de moyenne à la chambre des représentants), avec notamment Jacinda Ardern, qui a été investie Premier ministre à 37 ans, en 2017. Encore à ce jour, elle figure parmi les plus jeunes chefs d'Etat au monde.

<sup>29</sup> Pour l'Union Calédonienne, par exemple, il existe l'AJKM (association jeunesse kanaky monde) qui se regroupe régulièrement lors des « carrefours des jeunes ».

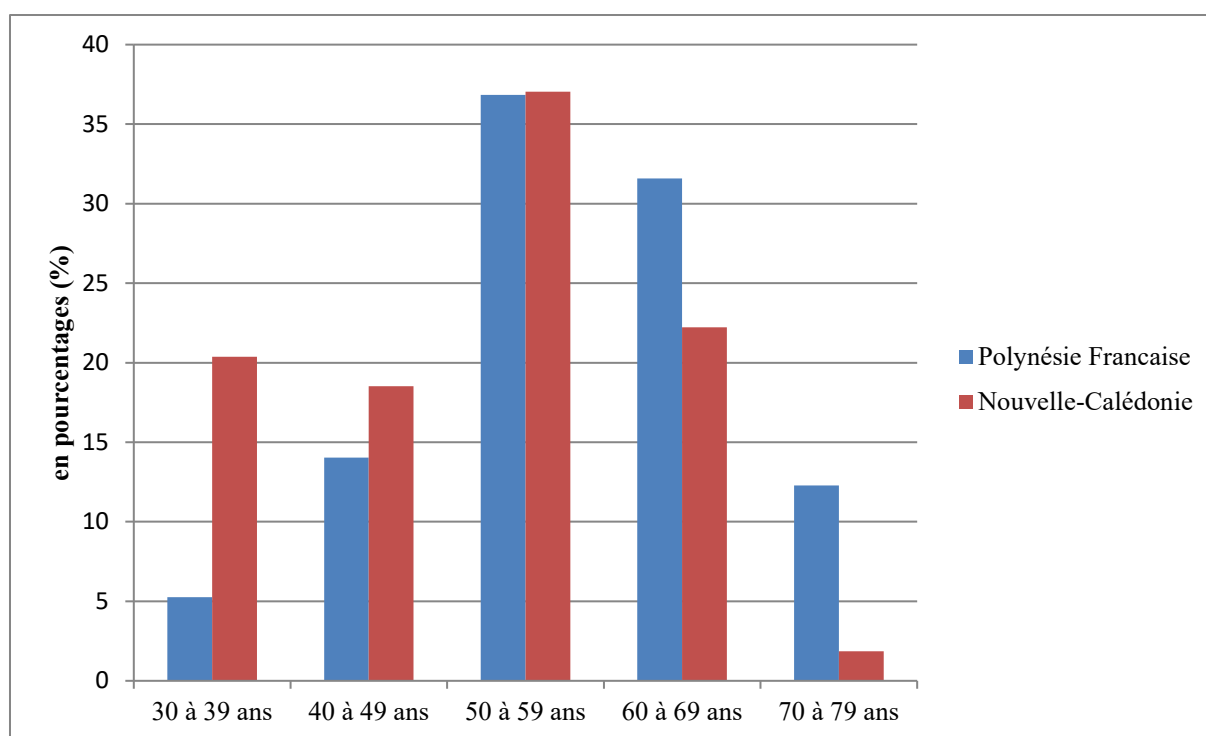
<sup>30</sup> Fonctionnaire, administration, collaborateur politique, retraité de la fonction publique.

<sup>31</sup> Cf. UIP, (2018), *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux en 2018*, Union Interparlementaire, Genève, 61p.



*Figure 5 : Moyenne d'âge au sein des parlements de la région océanienne (source : AIP, 2021 ; déclarations nominatives de candidature aux élections provinciales de Nouvelle-Calédonie, Assemblée de la Polynésie française)*

Et parmi les autres indicateurs retenus par l'UIP, la part d'élus de moins de 45 ans. En Nouvelle-Calédonie, un élu du Congrès sur quatre a moins de 45 ans. En guise de comparaison, ce ratio (24,1%) est comparable avec la chambre des représentants australienne (25,83%) et nettement supérieur avec celui du parlement des îles Salomon (16%). Parmi les bons élèves de la région, la Nouvelle-Zélande compte plus de 40% de ses parlementaires qui ont moins de 45 ans. En revanche, à l'assemblée de la Polynésie française, seulement un élu sur huit est âgé de moins de 45 ans. Avec une moyenne d'âge avoisinant les 58 ans (juin 2021), l'Assemblée de la Polynésie française ne possède que trois trentenaires (sur 57 élus) contre 11 pour le Congrès de la Nouvelle-Calédonie (sur 54 élus).



*Figure 6 : Comparaison du niveau d'âge des élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et de l'Assemblée de la Polynésie française (juin 2021 ; déclarations nominatives de candidature aux élections provinciales de Nouvelle-Calédonie, Assemblée de la Polynésie française)*

Pour rappel, le choix d'étudier l'âge des élus de Polynésie française a été dicté par la forte ressemblance démographique, statutaire et en matière de moyenne d'âge, de l'archipel polynésien avec celui de la Nouvelle-Calédonie. Première analyse à la vue de ce graphique (ci-dessus), si la part d'élus de la tranche médiane (50-59 ans) est comparable, celles des tranches d'âges minimales (30-49 ans) et maximales (60-79 ans) montrent clairement une classe politique polynésienne avec une surreprésentation des plus âgés et une sous-représentation des plus jeunes, au regard de la composition calédonienne. Néanmoins, à ce stade, nous n'avons pas recensé de contestation particulière en Polynésie Française face à une classe politique vieillissante.

Dans un deuxième temps, comme pour le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, nous avons proposé une lecture différenciée de l'âge des élus polynésiens selon plusieurs critères (circonscription géographique, groupe politique, genre). A l'instar de la Nouvelle-Calédonie, des disparités surgissent selon ces différents critères. Une étude complémentaire (à venir ?) permettrait d'analyser les causes de telles dissemblances.

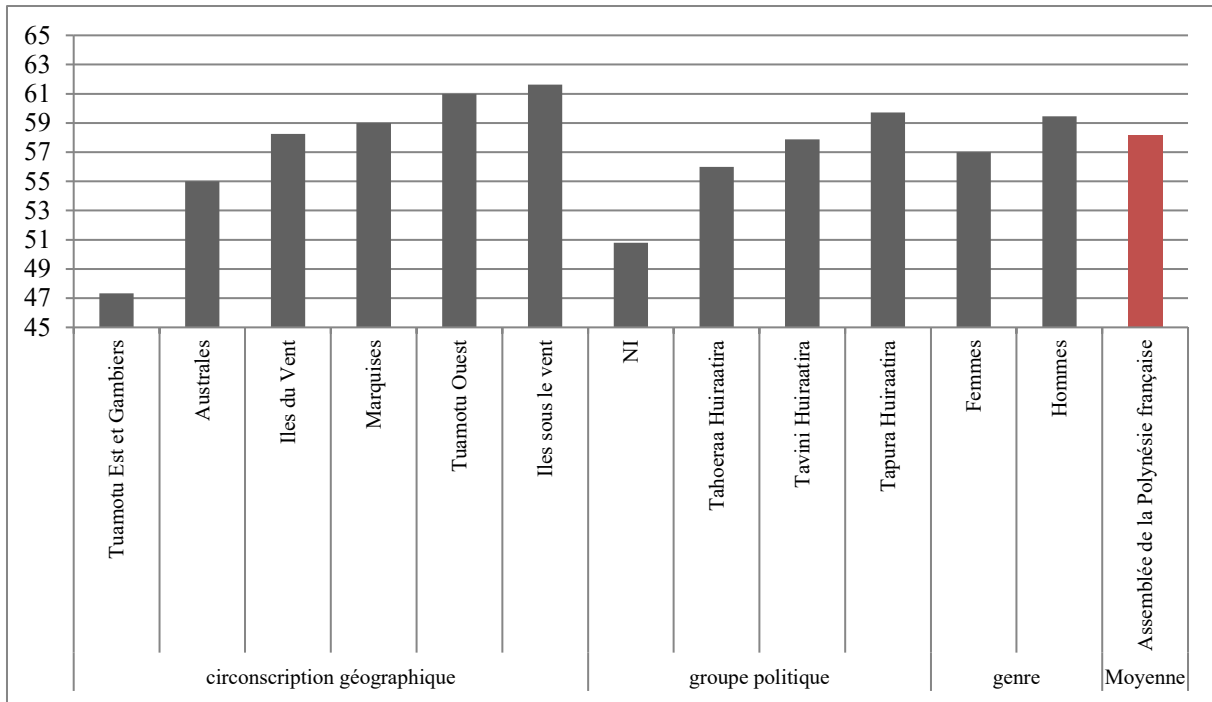


Figure 7 : Moyenne d'âge des élus de l'Assemblée de la Polynésie française (juin 2021 ; Assemblée de la Polynésie française)

Néanmoins, cette comparaison régionale « succincte » et l'exemple de la Polynésie française, nous éclaire quant à la situation calédonienne en la matière, qui n'est ni exceptionnelle, ni catastrophique. Cette comparaison rapide avec d'autres assemblées régionales fait apparaître qu'il n'existe pas de démocratie « représentative » parfaite, la légitimité des assemblées élues repose avant tout sur la conviction politique des représentants, bien plus que sur leurs caractéristiques individuelles (âge, genre, ethnie, territoire).

### III. La participation des jeunes : l'enjeu crucial pour les référendums

Si le vieillissement des élus est une réalité tangible qui nécessite néanmoins d'être relativisée (cf. section précédente), il semble toutefois se conjuguer avec une baisse continue de l'intérêt de la jeunesse pour la politique institutionnelle, comme en témoigne les taux de participation aux élections locales (provinciales, municipales) pour lesquelles une baisse continue est enregistrée depuis 2004.

Et même s'il est particulièrement difficile de mesurer la part que représente la jeunesse dans ce recul des taux de participation, il ne fait guère de doute que les records de participation enregistrés aux référendums de 2018 et 2020 sont le fruit d'une forte mobilisation des jeunes. Ce contraste est-il représentatif d'une jeunesse qui se reconnaîtrait de moins en moins dans la logique des partis et qui à l'inverse, se mobiliserait pour le scrutin référendaire, porteur d'espoirs de vrais changements sociétaux ? A cet égard, l'appel à la non-participation des indépendantistes nécessitera que l'on regarde avec acuité les taux de participation, afin de déterminer si la jeunesse (et plus globalement l'électorat indépendantiste) s'est mobilisé à rebours des consignes du FLNKS.

### ***a. Les lacunes statistiques sur la participation électorale des jeunes en Nouvelle-Calédonie***

Outre les enquêtes de l'UNC<sup>32</sup> et du CEVIPOF<sup>33</sup> sur les comportements électoraux, menées lors des référendums de 2018 puis de 2020<sup>34</sup>, auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant en Nouvelle-Calédonie, il n'existe à ce jour pas de données tangibles concernant la participation électorale et/ou la nature du vote par tranche d'âge, par communauté d'appartenance et par genre. Cela ne prend bien évidemment pas en compte les sondages pré-référendaires qui mesurent plutôt des tendances et des aspirations.

Sans chiffre tangible, il est donc assez difficile d'affirmer avec exactitude que le référendum a conduit à une hausse ou à une baisse de la participation des jeunes. Néanmoins, mécaniquement, et compte tenu de l'essor de la participation aux deux référendums, il y a fort à parier que la participation « manifeste » de la jeunesse aux scrutins d'autodétermination de 2018 et de 2020 se soit largement amplifiée et contraste avec d'autres élections, généralement boudées par cette tranche d'âge du corps électoral.

Lors de précédentes enquêtes qui étudiaient les tendances lors de scrutins antérieurs<sup>35</sup>, une analyse des registres de vote avait permis de vérifier que la participation des « jeunes » électeurs (18-25 ans) atteignait difficilement la barre des 10% dans la plupart des bureaux de vote observés du Grand Nouméa.

Néanmoins, il existe un consensus de la plupart des observateurs politiques sur la constatation visible d'une recrudescence ostensible du « vote jeune » lors des deux premiers référendums, qui nécessiterait d'être confirmée et approfondie par des enquêtes dédiées.

### ***b. Le paradoxe d'une jeunesse désenchantée par la politique institutionnelle au cœur des enjeux référendaires***

Ainsi donc, la participation « manifeste » de la jeunesse aux scrutins d'autodétermination de 2018 et de 2020 contraste avec d'autres élections, généralement boudées par cette tranche d'âge du corps électoral. Même s'il est particulièrement difficile de mesurer cet essor de la participation (cf. prec.), la progression du « vote jeune » lors des deux premiers référendums semble faire consensus. Dès lors, comment interpréter un tel contraste dans l'attitude électoral des 18-25 ans ?

Parmi les hypothèses souvent évoquées au sein du landerneau politique, celle du lien entre la dégradation continue du taux de participation aux élections et le manque « apparent » de renouvellement de la classe politique, qui conduirait à une hypothétique rupture générationnelle entre la population et ses élus et à un défaut de représentativité. Et au regard de la relative imperméabilité des électorats lors des deux premiers référendums, il apparaît probable que le vote de la jeunesse primo-votante pourrait constituer un levier électoral non négligeable.

Pourtant, la Nouvelle-Calédonie, comme la France métropolitaine et de nombreux pays dans le monde, connaît un fort recul de la participation électorale chez les 18-25 ans lors des élections locales et nationales. Faut-il voir dans les positions contradictoires de la jeunesse un réel manque d'intérêt pour la politique ou un simple « ras-le-bol » des institutions et de ses représentants ?

<sup>32</sup> Université de la Nouvelle-Calédonie

<sup>33</sup> Centre de recherches politiques de Sciences Po

<sup>34</sup> BROUARD, S., GOROHOUNA, S., (2021), « Comportements référendaires en Nouvelle-Calédonie : régularités et changements lors des scrutins des 4 novembre 2018 et 4 octobre 2020 », in *Cahiers du Larje, Working papers*, n°2021-2, Nouméa, 19p.

<sup>35</sup> PANTZ, P.-C., (2018), « Existe-t-il un vote kanak ? » in *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie* n°31, Nouméa

En l'état et face à une telle question manichéenne, difficile d'apporter une seule réponse au regard du caractère disparate de l'électorat jeune. Néanmoins, l'hypothèse d'un soulèvement populaire référendaire s'accompagnant d'une politisation massive et rapide de la population peut également séduire. Le référendum, que l'on peut considérer comme un moment potentiellement révolutionnaire et par une simplification manichéenne de l'avenir politique (pour ou contre l'indépendance), a vraisemblablement joué le rôle d'un catalyseur puissant favorisant un engouement massif des plus jeunes. C'est sans doute pour cette raison, que les référendums contrastent avec les taux de participation particulièrement bas lors des élections provinciales et municipales.

Par ailleurs, on peut raisonnablement penser que cette perspective d'indépendance à court terme, qui a été sans cesse repoussée par les différents accords, a contribué à éteindre la participation aux autres rendez-vous électoraux, et en particulier des plus jeunes, ne voyant pas en quoi la provincialisation, puis les transferts de compétences permettaient au pays de se rapprocher d'une éventuelle indépendance.

Un autre moteur de ce manque d'implication de la jeunesse en politique, c'est le fort sentiment d'invisibilité des politiques publiques dans la vie quotidienne des jeunes, qui ne fait que renforcer ce sentiment de fracture entre une classe politique déconnectée et une jeunesse de plus en plus en proie à des difficultés économiques et sociales. Une situation qui semble s'aggraver avec la crise sanitaire du COVID-19, avec notamment une première vague de contamination qui a touché de plein fouet la Nouvelle-Calédonie depuis le 6 septembre 2021. Comme ailleurs dans le monde, le taux de chômage ne cesse de progresser, et la jeunesse en paye un lourd tribut.

En effet, selon l'enquête « Force de travail<sup>36</sup> 2020 », cette crise se traduit en 2020 « *par une perte sèche de 2 900 emplois mais également par l'adaptation des conditions de travail de 3 700 actifs toujours en emploi* » le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), augmente de 2,6 points sur un an et s'établit à 13,3 %, contre 10,7 % un an plus tôt. (...) En 2020, 16 100 chômeurs sont recensés selon la définition du BIT, soit une croissance de 24 % par rapport à 2019. »

Toujours selon l'enquête, la jeunesse (de moins de 30 ans) est particulièrement affectée par cette augmentation du chômage avec un taux de 30,9% (contre 25,9% en 2019). L'ISEE précise que « *le profil des chômeurs supplémentaires est très ciblé : huit sur dix sont des hommes ; sept sur dix sont Kanak. Plus des trois quarts sont âgés de 15 à 24 ans* ».

Comme l'évoque la sociologue politique Anne Muxel, « *ce contexte donne une coloration très différente à ce que peut être un engagement politique. Il y a indéniablement une défiance qu'il ne faut pas confondre avec du désintérêt<sup>37</sup>.* »

Par voie de conséquence, la mobilisation de la jeunesse emprunte parfois d'autres canaux (associatifs, syndicats, etc.), et est souvent liée à des projets politiques qui suscitent un vrai espoir socio-économique de changement pour la jeunesse. Dans la plupart des pays du monde, les sociologues font le constat d'une jeunesse souvent plus active dans les mouvements sociaux et/ou dans les soulèvements populaires, comme ce fut le cas notamment lors du Printemps arabe. Hors des logiques de parti et des élections classiques où elle est peu représentée (cf. prec.), le référendum, dans sa dimension révolutionnaire, est porteur d'espoir pour une partie de la jeunesse, qui voit dans ce rendez-vous électoral, une manière de rebattre les cartes politiques où elle se considère marginalisée politiquement, socialement et économiquement.

En Nouvelle-Calédonie, un constat s'impose : la jeunesse, désenchantée par la politique institutionnelle actuelle, s'implique assez difficilement dans les moyens traditionnels de mobilisation, à savoir les partis politiques. Néanmoins, elle choisit de s'impliquer autrement, notamment à travers des mouvements populaires, par le biais d'autres canaux (réseaux sociaux, associatifs, etc.), et notamment

<sup>36</sup> Cf. ISEE, (2021), *Enquête forces de travail 2020, principaux résultats*, Nouméa, 7p.

<sup>37</sup> Cf. MUXEL, A., HALPERN, C. (2012). « S'engager. Rencontre avec Anne Muxel : «Les jeunes ont un nouveau rapport au politique » in *Sciences Humaines*, 234, 7-7. <https://doi.org/10.3917/sh.234.0007>

via les réseaux sociaux, lors des campagnes référendaires de 2018 et de 2020, qui ont connu un emballement sans précédent<sup>38</sup>.

La dépolitisation de la jeunesse relève donc plus de la caricature que d'une lapalissade : s'ils investissent assez peu le champ traditionnel de la politique (partis politiques, sections jeunes, assemblées de jeunes, etc.) et qu'ils « boudent » les urnes, cela ne signifie pas qu'ils ne participent à la vie de la cité. Par ailleurs, comme le souligne la sociologue politique Anne Muxel, « *les jeunes ont un nouveau rapport au politique (...) Pour eux, le vote est moins perçu comme un devoir civique que comme un droit. Et à ce titre, ne pas voter est un droit aussi. (...) Ils instrumentalisent d'une manière différente les moyens politiques mis à leur disposition. L'abstention n'est pas forcément synonyme d'indifférence : elle véhicule la défiance, la protestation et le mécontentement. Elle est un message politique* ».

### ***c. L'appel à la non-participation sera-t-il suivi par les jeunes indépendantistes ?***

A l'inverse, dans le contexte particulier de l'appel à la non-participation du FLNKS pour le troisième référendum, la participation des jeunes (et notamment indépendantistes) pourrait avoir une dimension particulière, puisqu'elle ira à rebours de cette consigne électorale quelle que soit l'explication (primovotants ne comprenant pas ou ne voulant pas suivre la consigne du FLNKS par exemple). Le taux de participation permettra de mesurer au sein de l'électorat indépendantiste si cette consigne a été bien suivie, et en particulier auprès des jeunes, souvent en marge des logiques de parti.

Le premier paradoxe, c'est que c'est cette jeunesse qui avait permis d'atteindre des taux de participation records et de faire bouger sensiblement les rapports de force entre indépendantistes et non-indépendantistes entre le premier et le deuxième référendum. Le second paradoxe, c'est que la participation pourrait être interprétée comme une forme de contestation alors que ce rôle est généralement dévolu à l'abstention.

Et quand on scrute la sociologie des élus en Nouvelle-Calédonie et le manque relatif de renouvellement du paysage politique (cf. préc.), avec notamment certains élus, toujours en place depuis les années 1980, qui monopolisent toujours le débat politique et qui ne laissent que des « accessits » aux jeunes, la tentation est grande d'interpréter ce décalage générationnel comme la cause du désintérêt de la jeunesse pour la politique institutionnelle. Un constat alimenté par le contraste entre des élections provinciales qu'ils ont largement abandonnées et l'enjeu crucial des référendums d'indépendance pour lesquels ils se mobilisent considérablement. Le troisième référendum apparaît comme étant le révélateur d'une ligne de fracture : soit la jeunesse indépendantiste se mobilise, et marque la rupture avec les institutions indépendantistes, soit elle s'abstient et cela confirme la fidélité de l'électorat indépendantiste, toutes générations confondues.

Au soir du 12 décembre 2021, malgré leur appel à la non-participation, les partis indépendantistes scruteront donc paradoxalement avec beaucoup d'acuité les résultats du référendum. Forts de la connaissance d'une cartographie électorale assez peu changeante depuis une trentaine d'années, l'enjeu pour les indépendantistes sera de vérifier commune par commune, bureau de vote par bureau de vote, la part de leur électorat (notamment la jeunesse) qui n'aura pas suivi leur consigne électorale. Alors que l'abstention (et/ou le vote blanc et le vote nul) peuvent être interprétés classiquement comme des formes de contestation institutionnelle, la participation des jeunes indépendantistes pourrait-elle être la manifestation d'une rupture avec les partis indépendantistes ?

---

<sup>38</sup> Cf. MACLELLAN, N., (2020), « The Role of Social Media in New Caledonia's Referendums on Self-determination », in *Department of Pacific Affairs in brief series*, Canberra : ANU, 2p. et NEDJAR-GUERRE, A (2020), « Nouvelle-Calédonie : les réseaux sociaux au cœur du militantisme politique », in *The Conversation.com*, Australian Edition.

## Conclusion

Au-delà de l'âge, l'absence de renouvellement politique porte en elle le risque de voir notre archipel se muer progressivement en « gérontocratie ». Mais au regard de la tendance « moyenne » au rajeunissement des élus de l'archipel et de la comparaison avec d'autres entités où la moyenne d'âge est nettement plus élevée (dont la Polynésie française), on pourrait penser que le terme est quelque peu exagéré et que l'on mesure assez difficilement ses conséquences. Rappelons bien entendu qu'il n'existe pas de démocratie parfaitement représentative dans le monde et qu'il existe toujours un décalage entre les élus et leur électorat.

Pourtant, les courbes d'évolution montrent clairement un vieillissement d'une partie des élus (notamment dans le camp indépendantiste) conjuguée avec une baisse de la participation aux élections provinciales (76,4% en 2004 contre 66,5% en 2019) - touchant assez massivement les plus jeunes électeurs. Dans une collectivité territoriale *sui generis* relativement jeune (moyenne d'âge de 34,7 ans selon l'ISEE en 2019) inscrite dans un processus inédit de décolonisation se concluant par trois référendums d'autodétermination (2018, 2020 et 2021) la forte augmentation de la moyenne d'âge des élus indépendantistes interroge.

En effet, on peut légitimement se demander si en Nouvelle-Calédonie, il ne faut pas « être vieux » pour « faire de la politique », et notamment dans le camp indépendantiste, car le pouvoir est très largement confisqué par les aînés (au Congrès, sur les 11 élus trentenaires (sur 54, soit un cinquième), on ne compte que 2 indépendantistes).

N'existe-t-il pas un risque de décrochage générationnel entre les élus indépendantistes et leur électorat, propice à la rupture d'une partie de la jeunesse avec les principaux partis indépendantistes, qui n'ont pas réussi leur transition générationnelle ? Un décrochage qui se trouverait réifié par des idées politiques qui ne correspondraient pas aux nouvelles aspirations de la jeunesse calédonienne. Il résulte logiquement de ce constat que les jeunes générations sont exclues de la sphère politique, qu'elles boycottent en retour.

Albert Einstein disait « *La folie est de toujours se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent* ». En Nouvelle-Calédonie, le logiciel politique fonctionne depuis plus de 40 ans sur un mode bipolaire<sup>39</sup> : les partisans du OUI et ceux du NON à l'indépendance. Pendant plusieurs années, cette constance politique s'est doublée d'un profond conservatisme des idées, et le plus souvent, des élus. Malgré un rajeunissement d'une partie de la classe politique, ce sont souvent les « anciens » (y compris dans le camp non-indépendantiste) qui continuent de monopoliser le jeu politique au sein de l'archipel néocalédonien et notamment à la tête des principaux partis, durablement inscrits dans le paysage politique local. A quelques exceptions près, les jeunes (comme les femmes d'ailleurs<sup>40</sup>) sont souvent cantonnés aux postes/missions subalternes au sein de ces partis. Difficile pour les jeunes politiques d'émerger dans ce cadre et surtout de faire autre chose que de la figuration passive.

A cet égard, le comité des signataires, créé par l'Accord de Nouméa (1998) et dont le rôle est de veiller au suivi et à l'application de l'Accord, est assez symptomatique de ce conservatisme, de cette sanctuarisation politique, car outre les signataires historiques, qui sont membres de droit, on ne peut que souligner le manque de renouvellement de ses participants. Toutefois, à l'exception d'une enquête menée en 2019 par le Congrès (qui n'a d'ailleurs pas été rendue publique), nous ne disposons malheureusement pas d'éléments tangibles sur la perception des Calédoniens vis-à-vis de leurs élus ou sur la volonté de renouveau de la classe politique. A ce titre, lors de la grande consultation de la société civile sur l'avenir

<sup>39</sup> Cf. BERTRAM, R., (2012). Bipolarisation politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1975. Paris : L'Harmattan, 598p

<sup>40</sup> Cf. PANTZ, P.-C., (2021), Un plafond de verre pour les femmes politiques calédoniennes ?, in Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie n°37, Nouméa

institutionnelle (restitution<sup>41</sup> en mai 2021), on ne retrouve que très rarement cette problématique parmi les principales préoccupations des Calédoniens. Parmi les personnalités interrogées dans le cadre de cette contribution<sup>42</sup>, tous partagent la nécessité d'opérer un rajeunissement, et surtout, d'avoir un renouvellement de la classe politique, et notamment dans le camp indépendantiste. Pour autant, il n'est pas question pour la majorité d'entre eux de céder à la mode du *dégagisme* et à la tentation du *jeunisme*, mais plutôt de promouvoir un accompagnement des jeunes militants vers de nouvelles responsabilités au sein des institutions.

Malgré ce consensus, il convient toutefois de relever la récente portée du buzz médiatique-politique-judiciaire autour de la publication d'une vidéo sur la page Facebook d'un militant indépendantiste, Florent Eurisouké : ERSK TV (45000 abonnés en nov. 21) dans laquelle il insulte nommément le président de la province Nord et appelle à dégager « *tous les élus indépendantistes de plus de 50 ans* ». Outre l'ouverture d'une enquête et le dépôt d'une plainte, les deux principales composantes du FLNKS (Union Calédonienne et UNI) ont chacune publié un communiqué pour dénoncer « *le discours ambiant de dégagisme (...) en train de s'installer dans le pays et dans les mouvements populaires, dont l'objectif est d'instrumentaliser la jeunesse du pays contre ses propres dirigeants*<sup>43</sup> » alors que « *les acquis dont profite la nouvelle génération (...) sont le fruit de toute une lutte portée par ces élus de plus de 50 ans qu'il ne cesse de dénigrer*<sup>44</sup> ».

En guise de réponse à la phrase d'Albert Einstein (cf. prec.) qui incite au renouvellement et au changement de méthode, les indépendantistes préfèrent cette citation de Winston Churchill : « *un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre* » pour illustrer leur stratégie politique en cette fin de processus référendaire, celle du « *tuilage* » comme le défendait Roch Wamytan, au lendemain du renouvellement de la présidence du Congrès<sup>45</sup> : « *Nous amenons les jeunes vers nous, certains sont décelés assez rapidement pour avoir les qualités pour diriger les structures et le pays. Puis, il y a les anciens à côté d'eux, et doucement, il y a cette phase de tuilage qui peut durer plusieurs années avant qu'on les lâche (...) Les anciens ont leur place pour transmettre l'histoire, les valeurs, les principes d'une société qui ne sont pas innés. Sans expérience, les jeunes auront un peu de difficultés à créer ces valeurs-là.* »

A l'aube d'un troisième référendum, où le FLNKS a donné la consigne de non-participation à ses militants, l'étude minutieuse des taux d'abstention par commune permettra de déterminer la part de cet électorat indépendantiste, et notamment au sein de la jeunesse, qui aura maintenu son vote malgré la consigne du parti. Roch Wamytan mentionnait d'ailleurs l'existence de « *30 000 jeunes* » qui seraient incontrôlables par les partis indépendantistes<sup>46</sup>. Comment ne pas s'étonner, dès lors, du contraste qui existe entre la très probable mobilisation des jeunes lors des référendums d'autodétermination et leur faible intérêt et participation au jeu politique des partis et des élections locales (provinciales, municipales, etc.) ? De plus, cette consigne de non-participation semble soulever un problème d'équité intergénérationnelle. Comment justifier que ce sont les « *anciens* » des partis politiques, arrivant au crépuscule de leur carrière, qui se chargent en guise d'héritage, de décider de l'avenir d'un archipel relativement jeune ?

A cet égard et en guise de première proposition pour endiguer ce manque de renouvellement, ne serait-il pas nécessaire de fixer une limite d'âge au-delà de laquelle un élu doit quitter ses fonctions ? Malgré les contraintes sur le plan juridique<sup>47</sup> pour généraliser cette mesure aux différents scrutins, rien en revanche ne semble empêcher les partis politiques d'instaurer une règle interne limitant l'âge du mandat ou encore le nombre de mandats à une même fonction élective. Quelle que soit la réponse qui s'impose lors du troisième référendum, OUI ou NON à « *l'indépendance et à la pleine souveraineté* », l'Etat a d'ores et déjà prévenu que le « *statut quo* » n'était pas une perspective envisageable. Sans

<sup>41</sup> <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/index.php/Publications/Contributions-a-la-consultation-de-la-societe-civile-sur-l-avenir-institutionnel/La-demarche-d-ecoute-profonde>

<sup>42</sup> Une dizaine d'élus (de tous bords politiques) ont été sollicités dans le cadre de cette étude (novembre 2021).

<sup>43</sup> Communiqué de l'Union Calédonienne, 13/11/21

<sup>44</sup> Communiqué du Palika, comité régional de Pwêêdi Wiimâ, 10/11/21

<sup>45</sup> Roch Wamytan, interview de la matinale, NC1ère la radio, 30/06/21

<sup>46</sup> Roch Wamytan, interview, NC1ère, 13/11/21

<sup>47</sup> Ne s'agit-il pas d'une atteinte au principe d'égalité et une discrimination injustifiable fondée sur l'âge ?

préjuger de la suite<sup>48</sup>, peut-être que ce tournant politique sera enfin l'occasion de rompre avec un système électoral cristallisé depuis une trentaine d'années ?

---

<sup>48</sup> Le FLNKS a d'ores et déjà annoncé qu'il contesterait politiquement et juridiquement les résultats de ce scrutin.

## PRÉSENTATION DU LARJE (EA 3329)

Le Laboratoire de Recherches Économique et Juridique est le principal centre de recherche calédonien se concentrant sur le droit et l'environnement humain, économique et social insulaire. Le processus d'émancipation progressive du pays place la recherche juridique dans un contexte institutionnel inédit et soulève, pour l'analyse économique, des questions spécifiques en termes de viabilité des activités, comme de mesure des inégalités.

La problématique humaine a une importance essentielle en Nouvelle-Calédonie, au vu de l'histoire de son peuplement et de l'instabilité de ses statuts successifs. L'égalité des différents statuts civils, le rapport juridique complexe au sol, l'adaptation du droit du travail à la société océanienne, l'enchevêtrement des normes et des compétences juridiques, la question du droit constitutionnel calédonien, la citoyenneté ou encore le statut des peuples autochtones, forment des pistes de recherche particulières à la Nouvelle-Calédonie. Il est également temps de faire un bilan des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). L'optique est de mesurer le rééquilibrage, qui est le critère essentiel d'évaluation de l'action publique. La voie d'un développement soutenable nécessite d'assurer l'intégration de l'ensemble des communautés au système d'échanges économiques, afin d'assurer une répartition des bénéfices de la croissance et de la rente minière. En raison de l'existence des grandes réalisations industrielles, les problématiques de la mine, du nickel, de la protection de la biodiversité terrestre et maritime comme du droit de l'urbanisme et de la construction sont fortement privilégiées.

L'autre champ d'analyse proposé concerne les relations économiques de la Nouvelle-Calédonie avec la Métropole. La question des transferts financiers, au travers de l'étude des finances publiques et de la fiscalité, est essentielle. L'émancipation prévue par l'Accord de Nouméa pose la question des ressources propres que la Nouvelle-Calédonie devra générer. L'étude des réformes fiscale et monétaire découle de ce questionnement.

L'équipe entend favoriser une recherche non seulement fondamentale, mais aussi appliquée, sur les aspects économiques et juridiques des politiques locales liées aux activités humaines et industrielles en Nouvelle-Calédonie. Dans cette optique, les membres de l'équipe favorisent les ouvertures internationales par des collaborations avec les universités anglo-saxonnes de la zone, les institutions régionales (AUF, CPS, PROE) ou les agences de moyens (CNRT, GOPS).

Le LARJE édite une série de Working-Papers (Les Cahiers du LARJE), et organise régulièrement des séminaires et des manifestations nationales et internationales. Le site Web (<http://larje.unc.nc>) est une source de documentation très riche, qui offre, par mots-clés, le libre accès aux résultats de la recherche, comme aux débats de société qui traversent la Nouvelle-Calédonie et l'Outre-mer.

## LES DERNIERS CAHIERS DU LARJE

<https://larje.unc.nc/fr/recherches/cahiers-du-larje/tous/>

- Cahier n° 2021-2 :** Comportements référendaires en Nouvelle-Calédonie : régularités et changements lors des scrutins des 4 novembre 2018 et 4 octobre 2020, Sylvain Brouard, Samuel Gorohouna
- Cahier n° 2021-1 :** Les effets du contexte scolaire : pairs et performances des jeunes en Nouvelle-Calédonie, Florent Sary, Amélie Chung
- Cahier n° 2020-4 :** Intégration de la population autochtone dans l'économie de marché autour de l'usine du Nord : une autre voie économique est-elle possible ?, Samuel Gorohouna
- Cahier n° 2020-3 :** Pour un réexamen du triptyque « décolonisation, indépendance, souveraineté » au prisme de l'expérience néocalédonienne, Séverine Blaise, Carine David, Gerard Prinsen
- Cahier n° 2020-2 :** Seeking for tipping point in the housing market: evidence from a field experiment, Sylvain Chareyron, Samuel Gorohouna, Yannick l'Horty, Pascale Petit, Catherine RIS
- Cahier n° 2020-1 :** Rééquilibrage - Politique de réduction des inégalités en Nouvelle-Calédonie. Le rôle des politiques éducatives, Catherine RIS
- Cahier n° 2019-10 :** Quel avenir institutionnel partagé pour la Nouvelle-Calédonie ?, Mathias Chauchat
- Cahier n° 2019-9 :** Auto-détermination et géographie électorale en Nouvelle-Calédonie : cristallisation politique ou indépendance ?, Pierre-Christophe Pantz
- Cahier n° 2019-8 :** L'ONU au service du processus d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, Caroline Gravelat
- Cahier n° 2019-7 :** Le nickel, vecteur d'indépendance ou de dépendances ?, Jeanne Adrian
- Cahier n° 2019-6 :** Les déterminants du comportement électoral au cours du referendum du 4 novembre 2018 en Nouvelle-Calédonie, Sylvain Brouard, Samuel Gorohouna, Anthony Tutugoro
- Cahier n° 2019-5 :** La délicate adaptation de la tradithérapie kanak au système de santé calédonien : essai de synthèse sur les difficultés au plan de la coutume autochtone et du droit français, Antoine Leca
- Cahier n° 2019-4 :** Intégration dans l'économie de marche autour de l'usine du nord : une nouvelle voie économique kanak ?, Samuel Gorohouna
- Cahier n° 2019-3 :** Formation des équipes enseignantes, décrochage et réussite scolaires, Amélie Chung, Pierre-Yves Le Roux, Olivier Galy, Catherine Ris
- Cahier n° 2019-2 :** Théorie partenariale de la gouvernance, Bernard Grand, Philippe Grill
- Cahier n° 2019-1 :** Profit vs morality, results from a survey experiment on discrimination, Mathieu Bunal, Elisabeth Tovar
- Cahier n° 2018-6 :** Veille et éclairage juridiques, Christine Bidaud-Garon
- Cahier n° 2018-5 :** Vous ne dormirez pas chez moi ! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique, Mathieu Bunel, Yannick l'Horty, Souleymane MBaye, Loïc du Parquet

© 2018 Publication du LARJE  
Laboratoire de recherches juridique et économique  
Tous droits réservés / All rights reserved  
No part of this publication may be reproduced in any form  
or by any means without the written permission  
of the University of New Caledonia

Avenue James Cook – BP R4  
98851 - Nouméa CEDEX - [www.unc.nc](http://www.unc.nc)